

DELIBERATION n° CS 22 11 20  
Séance du mardi 24 novembre 2020

BUDGET DECHETS  
DECISION MODIFICATIVE

**Nombre de membres**

En exercice : 19  
Présents : 16  
Procuration : 00  
Absent : 03

**Date de la convocation**

Le 16 novembre 2020

**Date d'affichage**

Le mardi 24 novembre 2020 à 9 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Thierry REVEIL, Gérard LILLE, Mme Muriel LARRIEU, Benoit DESENLIS, Jean-Paul FORMENT, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Jean-Claude BOURGUIGNON, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE ; M. Christian CUVELLIER ;

Présent par visioconférence : M. Benoit DESENLIS ;

Représentation : M. Roger COMBRES est suppléé par M. Christian CUVELLIER ;

Absent excusé : M. Gérard CASTET ; Mme Françoise CARRIE et M. Claude NEF ;

Le Collège déchets lors de sa réunion du 3 novembre a validé l'engagement des opérations d'investissement suivantes :

- La réhabilitation de deux casiers situés dans deux centres d'enfouissement des déchets dont l'un est situé sur la Commune de Pavie (ISDND Pavie) et l'autre sur la Commune du Houga (ISDND Houga), pour une enveloppe globale de 1 950 000 €HT.
- La réhabilitation et mise aux normes de 20 déchèteries pour une enveloppe globale de 1 300 000 €HT
- La réhabilitation de la déchèterie de L'Isle Jourdain dont l'enveloppe financière est de 450 000 €HT.

La Collectivité est invitée à inscrire au budget 2020, l'engagement des nouvelles opérations ainsi que le financement correspondant présenté en séance ce jour.

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
2312 (23) : Agencements et aménagements de terrains - 81 - 004	450 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros - 81 - 004	450 000,00
2312 (23) : Agencements et aménagements de terrains - 81 - 007	800 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros - 81 - 005	300 000,00
2313 (23) : Constructions - 81 - 008	450 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros - 81 - 007	800 000,00
2318 (23) : Autres immobilisations corporelles en cours - 81 - 005	300 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros - 81 - 008	450 000,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>2 000 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>2 000 000,00</b>

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
DELIBERE ET DECIDE

- D'adopter la décision modificative du budget déchets telle qu'elle est présentée dans le tableau n°1 ci-dessus

Le Président  
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.